



## Procès-verbal de la réunion du conseil Le 10 décembre 2025 à 9 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 10 décembre 2025.

### OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

### PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	par téléphone	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale  
Nadine Vielfaure, agente législative  
Tiana Bohémier, directrice des finances

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-479

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 10 décembre 2026 soit adopté tel qu'il a été distribué et amendé pour inclure deux rapports supplémentaires de délégués municipaux.

**ADOPTÉE**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-480

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 novembre 2025 soit adopté tel que distribué.

**ADOPTÉE**

**FINANCES****Liste des chèques**

2025-481

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250422 à 20250444 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202501190 à 202501235 (inclusivement) pour la somme de 456 526,14 \$ soient approuvés pour paiement.

**ADOPTÉE**

À 9 h 04, le conseiller Pat Stolwyk s'est joint à la réunion en personne.

**États financiers**

2025-482

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant en novembre 2025 soient approuvés et adoptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

À 9 h 07, la directrice des finances, Tiana Bohémier, quitte la réunion.

**Budget de fonctionnement provisoire 2026**

2025-483

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE l'article 163 de la *Loi sur les municipalités* stipule que le conseil peut adopter un budget de fonctionnement provisoire qui n'aura d'effet que jusqu'à ce que le conseil adopte le budget de fonctionnement pour l'exercice financier et qui consiste en une estimation des recettes et des dépenses de fonctionnement pour l'exercice financier suivant 2026;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les estimations provisoires suivantes pour 2026 :

Services de l'administration publique	400 000,00 \$
Services de protection	315 000,00 \$
Services de transport	600 000,00 \$
Services de santé environnementale	36 000,00 \$
Services de santé publique et d'aide sociale	5 000,00 \$
Services d'aménagement et de mise en valeur	100 000,00 \$
Services de développement économique	15 000,00 \$
Services récréatifs et culturels	10 000,00 \$
Services fiscaux	400 000,00 \$

**ADOPTÉE****RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX**

Congrès de l'AMM - du 23 au 25 novembre 2025

District hydrographique Rouge Nord-Est - conseiller Brad Ingles  
Reportée au huis clos.

Comité municipal régional d'Eastman - Préfet Richard Pelletier

**AFFAIRES EN COURS** - aucune.

**AVIS DE MOTION/PÉTITIONS** - aucun.

**PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS**

**Politique n° 24 – ADMIN en matière de dénomination municipale**

2025-484

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve la Politique en matière de dénomination telle que présentée et telle que recommandée par le comité plénier dans sa résolution n° CotW-2025-46.

**ADOPTÉE**

**Réunion du comité du District urbain local de Richer - 3 décembre 2025**

2025-485

conseiller Stolwyk

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du D. U. L. de Richer du 3 décembre 2025 soit reçu tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**DÉLÉGATION(S) - 11 h**

Reporté à l'heure prévue pour les délégations.

**AUDIENCES** - aucune.

**RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES** - aucun.

**ARRÊTÉS**

**Arrêté n° 2025-10 - Indemnités - 2<sup>e</sup> lecture**

2025-486

conseiller Eros

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-10 sur les indemnités versées aux conseillers soit adopté en deuxième lecture, tel qu'amendé :

- inclure une augmentation du coût de la vie pour les membres du D. U. L. de la même manière que pour les membres du conseil.
- appliquer l'augmentation annuelle du coût de la vie à toutes les indemnités de participation aux réunions.

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-10 - Indemnités - 3<sup>e</sup> lecture**

Reportée.

**Arrêté n° 2025-11 - Usage des ressources de la municipalité durant une élection - 2<sup>e</sup> lecture**

2025-487

conseiller Stolwyk

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-11 sur l'usage des ressources de la municipalité durant une élection soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-11 - Usage des ressources de la municipalité durant une élection - 3<sup>e</sup> lecture**

2025-488

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-11 sur l'usage des ressources de la municipalité durant une élection soit adopté en troisième et dernière lecture.

CONSEILLER	EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X			
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X			
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X			
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X			
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X			
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X			
RANDY EROS, QUARTIER 6	X			

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-12 - Dépenses électorales et contributions - 2<sup>e</sup> lecture**

2025-489

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-12 sur les dépenses électorales et les contributions soit adopté en deuxième lecture.

**ADOPTÉE**

**Arrêté n° 2025-12 - Dépenses électorales et contributions - 3<sup>e</sup> lecture**

2025-490

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2025-12 sur les dépenses électorales et les contributions soit adopté en troisième et dernière lecture.

CONSEILLER	EN FAVEUR	CONTRE	ABSTENTION	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X			
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X			
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X			
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X			
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X			
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X			
RANDY EROS, QUARTIER 6	X			

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**Plan pour les urgences 2026**

2025-491

conseiller Eros

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le programme de gestion des urgences et le plan d'urgence 2026, tel que présenté, et autorise la direction à apporter les corrections nécessaires au fil du temps (telles que les noms du personnel, les coordonnées, etc.).

**ADOPTÉE**

**Propositions reçues pour les services de recyclage 2026-2030**

2025-492

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil accepte la proposition soumise par Bristol Hauling, datée du 20 novembre 2025, pour les services municipaux de collecte et de traitement des matières recyclables, telle que présentée, et autorise la réalisation de tous les travaux et le paiement de tous les coûts conformément à la proposition, à condition que l'entente correspondante soit conclue;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit autorisée à modifier le nombre de bacs, leur emplacement et la fréquence des services pendant la durée du contrat, afin d'améliorer la rentabilité tout en répondant au mieux aux besoins de la communauté en matière de recyclage;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à apporter des modifications mineures à l'entente sur les services municipaux de collecte et de traitement des matières recyclables pour 2026-2030 telle que présentée, et à ratifier l'entente une fois qu'elle aura été signée par l'entrepreneur.

**ADOPTÉE**

**M. R. de La Broquerie - revêtement du boulevard Loewen**

2025-493

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil soit autorisé à assister à une réunion intermunicipale avec le conseil de la M. R. de La Broquerie le 22 décembre 2025, à La Broquerie, tous les frais associés étant pris en charge.

**ADOPTÉE**

**Cérémonie du Temple de la renommée du softball Manitoba/Softball Manitoba**

Reçu à titre d'information.

**Revêtement et réfection du chemin Seine**

Reporté aux discussions sur le budget.

**Réunion avec le ministre Wiebe, ministre de la Justice**

2025-494

conseiller Eros

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE tous les membres disponibles du conseil soient autorisés à assister à une réunion virtuelle avec le ministre de la Justice le 15 décembre 2025, tous les frais associés étant pris en charge.

**ADOPTÉE**

**Table ronde de l'AMBM avec l'honorable Uzoma Asagwara, vice-première ministre/ministre de la Santé**

2025-495

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE tous les membres disponibles du conseil soient autorisés à assister à la table ronde de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba le 11 décembre 2025 à Winnipeg, tous les frais associés étant pris en charge.

**ADOPTÉE**

**Fonds de l'Hôpital Sainte-Anne Comité de restitution de Sainte-Anne - présentation**

Reçu à titre d'information.

**AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR**

**N° de lotissement 4175-25-9171 - Art Enns**

2025-496

conseiller Sarrasin  
conseiller Stolwyk

ATTENDU QUE le conseil a examiné le dossier de lotissement n° 4175-25-9171 visant à lotir les titres existants CT n° 3132346/1 et CT n° 2693135/1, situés aux lots SP 12 et 13, plan 15563 BTFW, dans le 1/4 NO 9-7-7 EMP, afin de créer deux lots résidentiels ruraux supplémentaires (quatre lots au total) dans une zone classée RR5 – zone Résidentielle Rurale 5; IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve le dossier de lotissement n° 4175-25-9171, sous réserve des conditions suivantes :

1. Que le demandeur fournisse des copies électroniques et papier du plan de lotissement, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba, à la satisfaction de la municipalité et du Bureau des titres fonciers du Manitoba.
2. Qu'un certificat d'emplacement de bâtiment pour les projets de lots 1 et 3 soit fourni, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba, afin de vérifier la mise en valeur existante.
3. Que tout usage ou toute structure non conforme sur le site soit mis en conformité avec l'Arrêté sur le zonage de la M. R. de Sainte-Anne, à la satisfaction du cadre désigné.
4. Que le demandeur obtienne les ordres de dérogation nécessaires pour assurer la conformité à l'Arrêté sur le zonage de la M. R. de Sainte-Anne et paie les frais associés.
5. Que les droits administratifs de lotissement de 150,00 \$ soient payés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
6. Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par parcelle créée soit payé, soit un total de 4 000,00 \$.
7. Qu'un accord de partage de voie d'accès soit enregistré sur les titres des projets de lots 2 et 4 (lots nouvellement créés), à la satisfaction de la municipalité.
8. Que tous les documents techniques et/ou juridiques liés à ce lotissement puissent être soumis à l'examen de l'ingénieur municipal et/ou de l'avocat municipal.
9. Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et techniques encourus par la municipalité dans le cadre de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le promoteur et les propriétaires ultérieurs soient informés qu'il ne peut y avoir de drainage hors propriété sans les autorisations appropriées, conformément à toutes les règles municipales, provinciales et fédérales applicables, et que chaque propriétaire est tenu de divulguer cette exigence par écrit à tout acheteur ultérieur des terrains concernés.

**ADOPTÉE**

#### **ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT**

2025-497

conseiller Stolwyk  
conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 10 points suivants, soit adopté tel que distribué :

- AMM - correspondance diverse
- FCM - correspondance diverse
- Communiqués de presse Manitoba
- Annonces de l'AMBM
- District hydrographique Rouge Nord-Est
- Relations avec les municipalités et le Nord
- divers articles de presse
- correspondance ERMIC
- diverses lettres d'information
- lettre d'intention - Lake Winnipeg FEI Cultiver la collaboration et l'action menée par les autochtones

**ADOPTÉE**

#### **HUIS CLOS**

2025-498

conseiller Ingles  
conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende la séance afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 10 h 08, pour discuter des questions relatives à l'application des règlements municipaux et des

questions qui en sont à l'étape préliminaire de discussion en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

**ADOPTÉE**

### **DÉLÉGATION(S)**

À 11 h, Chris Randall, superviseur de projet, et Joey Pankiw, gestionnaire, du District hydrographique Seine-Rat-Roseau (DHSRR) ont été invités à se joindre au conseil à huis clos afin de discuter de questions qui en sont à l'étape préliminaire des discussions.

À 11 h 04, Kevin Medeiros, directeur des opérations, se joint à la réunion.

À 11 h 27, la conseillère Sarah Normandeau a quitté la réunion.

À 11 h 44, Chris Randall et Joey Pankiw, du DHSRR, quittent la réunion.

### **FIN DU HUIS CLOS**

2025-499

conseiller Ingles

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 11 h 45 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

**ADOPTÉE**

### **Amende de l'Arrêté sur les incendies - appel**

2025-500

conseiller Eros

conseiller Ingles

ATTENDU QU'une amende a été imposée à la propriété située au numéro de rôle 108780.000 en vertu de l'Arrêté les incendies de la municipalité;

ATTENDU QUE la personne responsable a fait appel au conseil pour demander la suppression ou la réduction de cette amende;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la réduction de l'amende imposée en vertu de la facture n° 20250275 à 200,00 \$.

**ADOPTÉE**

### **Demande d'exemption en vertu de l'Arrêté sur le contrôle des animaux**

2025-501

conseiller Ingles

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE la propriété située au numéro de rôle 62910.000 soit autorisée à garder les six chiens qui s'y trouvent actuellement jusqu'à ce que deux d'entre eux soient placés dans un nouveau foyer ou décèdent, moment auquel le nombre total de chiens reviendra à la limite prévue dans l'arrêté municipal sur le contrôle des animaux;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette autorisation soit accordée à condition qu'une liste détaillée des animaux soit fournie à la municipalité, comprenant le nom, la race, l'âge, le sexe, tout signe distinctif et tout autre détail pertinent permettant d'identifier ces chiens spécifiques, et étant entendu que la municipalité peut effectuer des inspections pour vérifier la conformité.

**ADOPTÉE**

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2025-502

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 11 h 47.

**ADOPTÉE**

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de journée

Réunion ordinaire de soirée

14 janvier 2026 à 9 h 10

28 janvier 2026 à 18 h 00

---

Richard Pelletier  
préfet

---

Shelley Jensen, CMMA  
directrice générale

DRAFT